

Objet : Réunion sur les transports liés à l'évolution de la sectorisation sur le bassin annemassien

Lieu	Date	Heure
Visioconférence	11/03/2025	11h00 à 12h00

Participants :

Pour le Département de la HAUTE-SAVOIE :

Jean-Philippe MAS, Vice-Président délégué à la jeunesse, l'éducation et la politique de la ville
Alexandre STANISZEWSKI, collaborateur de Cabinet
Christelle REPIQUET, Directrice Générale Adjointe Bâtiments et Éducation
Karim TAGUIGUE, Directeur de la Direction Éducation Jeunesse
Dominique TISSOT, Responsable prospective et sectorisation à la Direction Éducation Jeunesse
Alain JUSIC, Chargé d'études sectorisation à la Direction Éducation Jeunesse
Matthias ADAM, Responsable du service Politique des mobilités

Pour Annemasse Agglomération :

Marion BARGES-DELATTRE, Vice-Présidente en charge de la mobilité
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Vice-Présidente en charge de la transition énergétique /démocratie participative et relation usagers
Bernard BOCCARD, Maire de Cranves-Sales
Jean Luc SOULAT, Maire de Lucinges
Yves CHEMINAL, Maire de Bonne
Denis MAIRE, Maire de Juvigny
Patrick ANTOINE, Maire de Vétraz-Monthoux
Esther SASSO BERGER-BY, Responsable du service transports et déplacements
Zaharia BOUKTHIR, Responsable de la relation aux usagers et des affaires scolaires au service éducation d'Annemasse

Pour SM4CC :

Laurent FAVRE, Vice-Président de la SM4CC
Olivier KAKOL, Directeur Général des Services de Proxim'ITI
Maxence VALLEZ, Responsable d'Exploitation de Proxim'ITI
Vincent GRANIER, Chargé de mission évolution du réseau et qualité de service

Pour l'Education Nationale :

Laurent GODART, Secrétaire général de la DSDEN
Frédérique BOISIER, principale préfiguratrice du collège De La Géline
Lucile JULIEN, principale préfiguratrice du collège Les Justes

Excusé :

Gabriel DOUBLET, Président d'Annemasse Agglomération et maire de Saint-Cergues

PRESENTATION DES PROPOSITIONS DE DESSERTE DES 3 COLLEGES PAR LES AOM

Le Département présente l'ordre du jour de la réunion et précise que le compte-rendu de la réunion précédente du 31/01/2025 va être modifié pour tenir compte des remarques de Proxim'ITI.

REUNIONS AVEC LES FAMILLES

Collège De la Géline : réunion à Vétraz-Monthoux le 25/03
Collège Paul Emile Victor : réunion à Cranves-Sales le 07/04

Collège Les Justes : réunion à Saint-Cergues le 04/04
→ Ces dates restent à confirmer.

Contenu du support des réunions :

Les supports présentés lors des réunions de décembre 2024 seront complétés des cartes de transport scolaire. Ils seront adressés aux 2 AOM correspondantes qui compléteront cette partie.

→ Les questions des familles relevées lors des réunions de décembre ont été examinées en séance.

OCTROI DES DEROGATIONS PAR L'EDUCATION NATIONALE

L'Education Nationale précise que le travail sur l'octroi des dérogations a été fait en partenariat avec le Département, suite au sondage des familles. Une enveloppe maximale a été fixée par établissement et les moyens ont été affectés en fonction de cette capacité. Elle représente 130 élèves sur les 5 collèges concernés. L'octroi des dérogations concernera principalement les élèves de 3^{ème}, et de manière plus marginale les fratries, en fonction des places disponibles dans les classes.

Répartition des dérogations par niveau :

- Niveaux 6e, 5e et 4e : les élèves seront principalement affectés à leur établissement de secteur. Quelques dérogations pourront être accordées en fonction des places disponibles, mais les parents devront assurer eux-mêmes le transport des enfants bénéficiant d'une dérogation.
- Niveau 3e : les dérogations seront plus nombreuses, dans la limite des capacités fixées. Chaque établissement pourra accueillir une division supplémentaire de 3e comptant entre 25 et 30 élèves hors secteur. En complément, quelques places restantes pourront être utilisées, portant le nombre maximum de dérogations possibles à 40 élèves pour le collège de Cranves-Sales.

L'Education Nationale a partagé post-réunion un tableau de prévisions d'effectifs intégrant les capacités de dérogation, qui a été ajouté en annexe du support.

Calendrier des demandes de dérogation et des réponses aux familles :

	Dates des demandes	Dates de réponses
Pour le niveau 6 ^{ème}	début avril	10 juin
Pour les niveaux 5-4-3	mi-mai	20 juin

Un premier retour statistique pourra être effectué fin mai par l'EN et transmis aux AOM.

DESSERTE DU COLLEGE PAUL EMILE VICTOR (communes d'Arthaz et Nangy)

Proxim'iti présente un état des lieux de la situation actuelle pour les collégiens d'Arthaz et Nangy, correspondant à un total de 159 élèves transportés répartis en 3 cars, pour un temps de trajet variant entre 20 et 30 minutes.

Il rappelle que les propositions concernent le transport des élèves de ces 2 communes vers le collège de Cranves-Sales conformément à la nouvelle carte scolaire.

3 parcours sont présentés avec des tracés indicatifs et des temps de trajet réalisés à partir de tests faits en cars, hors bouchon exceptionnel, sur la base des horaires actuels du collège de Cranves-Sales soit 8h15/17h et 12h10 le mercredi (pas de desserte les mercredis après-midis) :

- Parcours 1 et 2 desservant Arthaz et Nangy collège de CS : temps de transport estimé à 21/22 min pour le parcours 1 et 27 min pour le parcours 2
- Parcours 3 desservant uniquement Nangy depuis Boringe : temps de transport estimé à 30 min

Proxim'iti indique que le temps de transport vers le collège de Cranves-Sales est équivalent à la situation actuelle. Les tracés des parcours seront affinés en fonction des inscriptions des élèves, elles-mêmes conditionnées aux résultats des demandes de dérogations à la carte scolaire.

DESSERTE DU COLLEGE LES JUSTES

Annemasse Agglomération indique que le travail est en cours de finalisation avec la TP2A, l'exploitant du réseau de transports. La desserte sera assurée par :

- La ligne régulière n°7 (existante mais à modifier)
- Les lignes à vocation scolaire : S2 (existante mais revue), S2 express (créée), S3 et S4 (sans changement)

Réajustement possible après la rentrée scolaire 2025.

Proposition pour les horaires de début/fin des cours du collège : 8h /16h45 ou 17h.

- *A affiner puis à valider par Mme JULIEN, préfiguratrice de l'établissement. Prendre en compte 10 à 15 min entre l'arrivée des cars et le début/fin des cours pour le déplacement des élèves.*

DESSERTE DU COLLEGE DE LA GELINE

Annemasse Agglomération indique que la desserte de cet établissement sera assurée par les lignes régulières n°5 et 8 existantes mais dont les tracés seront modifiés. Le travail est en cours, sachant que les contraintes de ces lignes régulières doivent être prioritaires. Il est possible que les élèves habitant le secteur Mermoz doivent faire un changement pour se rendre au collège.

- *Proposition pour les horaires de début/fin des cours du collège à affiner puis à valider par Mme BOISIER, préfiguratrice de l'établissement.*

TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ELEVES EN DEROGATION

Pour les élèves bénéficiant d'une dérogation par rapport à leur collège de secteur, le Département s'est engagé à étudier, en lien avec les Autorités Organisatrices des Mobilités, la possibilité de prendre en charge le coût du transport scolaire.

Il est rappelé que :

- l'octroi d'une dérogation par l'Education Nationale n'implique pas la mise en place automatique d'un transport scolaire ;
- la décision relève des AOM, compétentes en matière de transport scolaire

Le Département précise que la solution serait à proposer pour l'année scolaire 2025-2026.

Annemasse Agglomération propose de créer la ligne S3 express pour une année. Le coût est estimé à 48 485 €.

Dans un courrier du 18/02/2025, Proximi'iTi a indiqué que le coût annuel est en moyenne de 1100 € par élève.

- *Le Département propose de poursuivre le travail sur la mise en place d'un transport scolaire temporaire et exceptionnel, avec un financement à identifier.*

CONCLUSION

Pas d'autre réunion transports avant les réunions familles qui se tiendront fin mars /début avril.